



MAIRIE



03/2023

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 13 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : M. Gérard NAPIAS- Mme M J. RUSKONE- M.D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT- Mme L. LESBATS
Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- M. C. VIGNEAU- – M. F. PEHAU- M.T.
DEVERT- M. G. VILLENAVE- Stephan GILBERT
Absents : M. J. WATIER- M -T. LAMARQUE - Mme E. TROUILLET-
Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 16

OBJET : Demande de défrichement formulée par la SAS SUD OUEST VILLAGES (SOVI) concernant la parcelle communale section AE 577p.

VU la délibération n° 52/2021 cédant le terrain issu de la propriété communale, cadastré section AE parcelle n° 577 à la société SOVI pour un projet d'aménagement d'un lotissement à caractère résidentiel ;

Vu l'article L341-7 du Code Forestier et l'article L425-6 et R431-19 du code de l'urbanisme précisant que ce projet est soumis à une autorisation de défrichement accordée par arrêté préfectoral, préalable à toute autre autorisation administrative, telle que des permis d'aménager et de construire ;

CONSIDERANT que pour simplifier l'instruction de la demande, M. le Maire propose d'autoriser la SAS SUD OUEST VILLAGES, représentée par M. Frédéric ROMAIN à déposer une demande de défrichement ;

Sur proposition de M. le Maire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Sébastien LABAT et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

Art 1 : Donner mandat à la société SUD OUEST VILLAGES de solliciter auprès de la préfecture des Landes par la présente délibération, l'autorisation de défricher la parcelle AE 577p.

Art 2 : Charger M. le Maire de notifier cette décision à la SAS SUD OUEST VILLAGES.

Art 3 : Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire, Gérard NAPIAS

